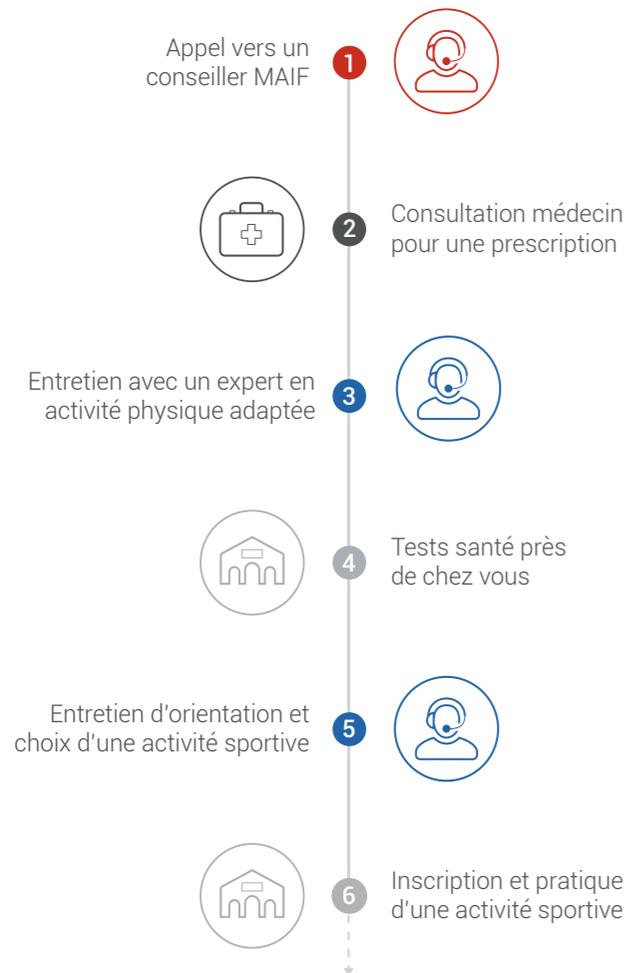


**Le parcours Sport sur Ordonnance  
mis en œuvre par V@Si  
à destination des sociétaires**



■ MAIF ■ Médecin ■ V@Si ■ Structure sportive

**i** Un décret du 30 décembre 2016 précise : « Le médecin traitant peut prescrire [au patient atteint d'une affection de longue durée] une activité physique dispensée par l'un des intervenants. Ce décret – entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017 – vient ainsi compléter l'article initial, en apportant des détails quant à l'identité des personnes habilitées à dispenser une activité physique aux personnes atteintes d'une affection de longue durée. »



assureur militant

**Sport sur Ordonnance MAIF**

mis en œuvre par **V@SI**



Santé & Activités Physiques Adaptées

L'hébergement des données personnelles de santé est effectué par la société VISIO @CTIVITES SPORTIVES INTERACTIVES (V@SI - SAS RCS Montpellier 789 567 658 - 93 plan de la Prairie des écoles - 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières.  
La garantie Sport sur Ordonnance est proposée par la MAIF et Fila-MAIF pour tous les sociétaires MAIF ou Fila-MAIF, leurs conjoints ou enfants à charge éligibles à la prise en charge, ayant eu un accident entraînant une AIPP supérieure ou égale à 20 % ou une affection de longue durée, jusqu'à 500 € sur une durée maximale de 2 ans.

**MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.  
**Fila-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9.  
Entreprises régies par le Code des assurances.

M2117 SSO - 11/2018 - Réalisation : Studio de création MAIF. Visuel : conception DDB Paris - Illustration Joris Clerté.

**GARANTIE SPORT SUR ORDONNANCE**

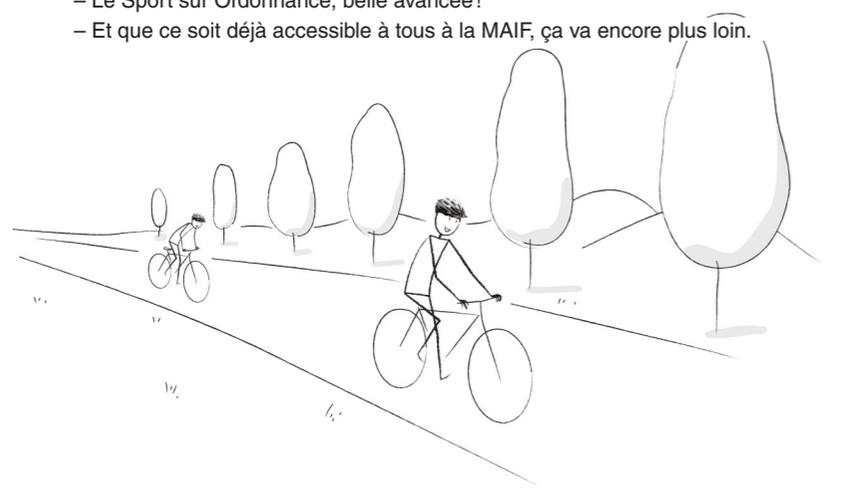
**LA MAIF OFFRE LA GARANTIE  
SPORT SUR ORDONNANCE  
POUR ACCOMPAGNER  
SES SOCIÉTAIRES  
EN AFFECTION DE LONGUE  
DURÉE OU ACCIDENTÉS**



assureur militant

**Parce que le Sport sur Ordonnance est une belle innovation sociale, la MAIF a décidé d'aller plus loin. Tous ses sociétaires ont accès<sup>1</sup> à la garantie Sport sur Ordonnance, mise en œuvre par son partenaire, V@Si.**

- Le Sport sur Ordonnance, belle avancée!
- Et que ce soit déjà accessible à tous à la MAIF, ça va encore plus loin.



La logique d'accompagnement personnalisé de la MAIF va au-delà de la simple indemnisation financière et l'amène tout naturellement à inscrire une telle garantie au service de la qualité de vie de ses sociétaires.

Le Sport sur Ordonnance est une garantie proposée à tous les sociétaires du groupe MAIF, à leur conjoint(e)s et leur(s) enfant(s) à charge, quel que soit le nombre ou le type de contrats détenus, sans supplément de cotisation.

1- Le Sport sur Ordonnance est une garantie proposée à tous les sociétaires du groupe MAIF, à leur conjoint(e)s et leur(s) enfant(s) à charge, en Affection de longue durée (ALD) ou ayant une Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) > ou égale à 20 % quel que soit le nombre ou le type de contrats détenus, sans supplément de cotisation.

**Cette garantie prend en charge<sup>2</sup> :**

- ✓ La consultation d'un médecin.
- ✓ L'accompagnement et la coordination par un professionnel en Activité physique adaptée (APA) dédié.
- ✓ L'orientation vers une activité physique et sportive adaptée.
- ✓ Le financement de l'inscription à cette activité prescrite médicalement et proposée par un organisme référencé.

**La MAIF a choisi de collaborer avec V@Si pour la mise en œuvre de sa garantie Sport sur Ordonnance car séduite par sa plateforme digitale et son professionnalisme qui**

- ✓ facilite les échanges entre professionnels de santé, accompagnants sportifs et sociétaires ;
- ✓ sécurise les données personnelles et médicales des sociétaires. La MAIF n'aura jamais accès aux données personnelles de santé ;
- ✓ simplifie la mise en place des activités du sociétaire dans la structure, grâce à une équipe dédiée.

Les structures sportives référencées peuvent accueillir des sociétaires MAIF en Affection de longue durée (ALD) ou ayant une Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) > ou égale à 20 %.

Suite à une prescription médicale, un entretien initial et la réalisation de quelques tests, le sociétaire se verra proposer une structure sportive proche de son lieu de vie répondant à ses besoins et ses envies.

2- Les frais sont pris en charge jusqu'à 500 € par personne, sur une durée maximale de 2 ans.

**4 bonnes raisons d'être référencé**  
PAR LA MAIF ET SON PARTENAIRE V@SI

**1** Vous êtes identifié pour recevoir de nombreux sociétaires, sachant qu'à ce jour on compte 10 à 12 millions de personnes en ALD en France.

*Source : bilan de l'assurance maladie établi en 2016.*

**2** Cette activité prescrite est financée par la MAIF jusqu'à 500 € par personne, sur une durée maximale de 2 ans.

**3** Votre structure reçoit ce référencement, visible et différenciant de vos concurrents. Il vous permet aussi de fidéliser une clientèle.

**4** Vous êtes acteur de la mise en place du décret qui change tout : le sport pour soigner.

**VOUS SOUHAITEZ ÊTRE RÉFÉRENCÉ ?**

Rendez-vous sur  
[referencementsso.vas-i.fr](http://referencementsso.vas-i.fr)